

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Plan pauvreté - Action "accueil et accompagnement des agriculteurs et anciens agriculteurs bénéficiaires du RSA" : convention avec l'association solidarité paysans Provence Alpes (SPP).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association solidarité paysans Provence Alpes (SPP) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur. Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement socioprofessionnel en faveur de 63 BRSA sur le territoire du département.

L'accompagnement individualisé permet :

- soit de maintenir la famille dans son activité agricole en la rendant viable et rentable ;
- soit de préparer une reconversion professionnelle souhaitée ou nécessaire suite à une liquidation judiciaire.

Il se déroule sur une longue période (de 3 à 6 ans) et consiste à :

- dresser un état des lieux global de leur situation économique, juridique et sociale ;
- sécuriser économiquement et juridiquement leur activité et rationaliser l'organisation administrative et comptable de leur exploitation ;
- les accompagner, en cas d'arrêt de leur activité, dans les démarches administratives et dans leur reconversion professionnelle ;
- optimiser leur accès aux dispositifs d'insertion par un travail de médiation facilitant le rétablissement des relations sociales et l'émergence de projets d'insertion individuels ou collectifs ;
- favoriser la solidarité et l'insertion par l'habitat des BRSA accompagnés via un soutien juridique et un partenariat avec les compagnons bâtisseurs.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

Bilan final de l'action du 01/01/2019 au 31/12/2019 (objectif : accompagner 61 BRSA dont 15 nouveaux entrants dans le dispositif) :

- 61 BRSA ont été accompagnés, dont 17 dans le cadre d'une procédure judiciaire ;
- 18 nouveaux BRSA ont intégré le dispositif.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/01/2020 au 30/09/2020 (objectifs dans le cadre du plan de soutien au secteur associatif 2020 : accueillir 11 nouveaux BRSA agriculteurs et accompagner 42 BRSA) :

- 14 nouveaux BRSA ont intégré le dispositif ;
- 47 BRSA ont été accompagnés, dont 12 dans le cadre d'une procédure judiciaire.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants malgré le contexte de crise sanitaire.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/2021 au 31/12/2021 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association SPP selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 113 000 € cofinancé dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département, à 50 % par l'Etat pour un montant de 56 500 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL